

Europe

RÉFUGIÉS UKRAINIENS : L'UNION EUROPÉENNE FACE À UNE URGENCE QUI DURE

Théo Bourgoïn-Verdier

23/10/2025

Aujourd'hui, 4,3 millions d'Ukrainiens résident dans l'Union européenne sous le régime de la protection temporaire¹, soit 9,6% de la population du pays avant l'agression russe de février 2022². Quelle que soit l'issue d'éventuelles négociations entre la Russie et l'Ukraine, une part conséquente d'entre eux n'envisage pas de rentrer en Ukraine. Or, dans le même temps, le soutien des populations européennes aux politiques d'accueil décroît. Théo Verdier, codirecteur de l'Observatoire de l'Europe de la Fondation, revient sur cet aspect de la guerre en Ukraine absent du débat public, tant en France que dans la bulle européenne.

Introduction

La réalité de cette immigration ukrainienne en Union européenne est celle d'un mouvement de population massif et ultraspécifique pour trois raisons :

- **du fait de sa démographie** : près de sept Ukrainiens sur dix sont des femmes (42%) ou des mineurs (28%) selon l'Agence des Nations unies pour les réfugiés ;
- **de sa nature hybride**, à la fois temporaire – puisque 57% des réfugiés ukrainiens entretiennent l'espoir de revenir un jour en Ukraine³ – et permanente avec plus d'un million de réfugiés se projetant à long terme dans l'Union ;
- **de sa répartition**, enfin, ultraconcentrée dans quelques États européens tels que l'Allemagne, la Pologne et la Tchéquie.

L'Union européenne (UE) est le premier soutien financier, militaire et humanitaire à l'Ukraine – ce qu'elle a notamment confirmé dès mars 2022 avec la garantie de la protection temporaire à toutes les personnes fuyant l'Ukraine suite à l'invasion russe. « Un statut qui permet d'accéder à tous les droits auxquels peuvent prétendre les réfugiés sans passer par l'hasardeuse procédure habituelle », note Catherine Wihtol de Wenden, autrice de *l'Atlas des migrations*⁴, dans un entretien

accordé à la Fondation Jean-Jaurès à l'occasion de la parution de cette note.

Or, le soutien des Européens aux politiques d'accueil, unanime aux premiers jours du conflit, décroît fortement. Le sujet est devenu un enjeu de clivage politique et médiatique dans plusieurs États européens, constituant un sujet central des dernières campagnes présidentielles en Pologne et en Roumanie.

Il faut bien admettre que le poids de l'accueil est inégalement réparti entre les États membres. L'Allemagne compte 1,2 million de réfugiés et la Pologne un peu moins d'un million. La Tchéquie a offert l'asile à plus de 380 000 Ukrainiens. En comparaison, l'Italie en a accueilli 167 000, la France 55 000⁵.

Or, le resserrement des marges de manœuvre budgétaire dans l'UE attise dans les États les plus mobilisés la tentation de restreindre les politiques sociales à destination des réfugiés. En Allemagne, le dirigeant de la CSU Markus Söder a relancé à l'été 2025 le débat⁶ sur le montant du revenu citoyen versé aux Ukrainiens. À la même période, le président d'extrême droite polonais Karol Nawrocki a opposé son veto à un projet d'extension des allocations familiales aux réfugiés ukrainiens sous prétexte que seules les familles comptant des adultes en emploi devraient y avoir droit⁷.

Rappelons que les Vingt-Sept ont décidé ensemble d'accueillir les réfugiés sous le régime de la protection temporaire. Les questions d'inclusion et d'assistance publique qui en découlent constituent ainsi un défi européen. Il s'agit de ne pas voir l'Union se dédire dans un futur proche.

En ce sens, quels scénarios démographiques peut-on prévoir à court et moyen terme dans le cas tant d'une poursuite que d'un gel du conflit ? L'ampleur du mouvement de retour est multifactorielle. Elle dépend de l'existence d'un accord, de sa nature – paix ou cessez-le-feu –, des potentielles pertes territoriales ukrainiennes et de la crédibilité d'un apaisement durable. Ce qui est certain, c'est que l'Union peut s'attendre à ce qu'une part de cette population en exil s'installe de manière pérenne. 12% des réfugiés n'ont aucun espoir de revenir chez eux. Et près d'un tiers demeure indécis quant à l'idée de retourner ou non dans leur pays⁸.

En résumé, l'Union voit se développer les prémices d'une tempête politique et sociale face à :

- **une urgence qui dure** : alors que se confirme la perspective de voir rester les réfugiés ukrainiens sur le sol européen dans les prochaines années, *a minima* tant que se poursuit l'offensive russe ;
- **un consensus populaire qui décroît** : à mesure que monte le sentiment de défiance des

populations dans les États les plus mobilisés en parallèle d'un mouvement de réduction des politiques sociales ;

- **une transition difficile vers la sortie du régime de protection temporaire déclenché en 2022 ;**
- **un sujet migratoire exploité par les forces conservatrices et d'extrême droite**, comme on l'a vu récemment avec le positionnement de l'extrême droite polonaise lors de l'élection présidentielle de juin dernier.

Autant d'éléments qui pourraient aisément entraîner la question des réfugiés ukrainiens vers une crise politique et sociale à moyen terme. Le pire n'étant jamais certain, l'Union a une chance de préparer aujourd'hui avec sérénité la sortie du régime d'exception qu'est la protection temporaire. Elle pourrait le faire en veillant à un cadre de transition vers des statuts de résidence pérennisés, à une inclusion socialement juste dans les pays hôtes ainsi qu'à la mise en place d'un cadre de retour clair et transparent favorisant les retours en Ukraine de celles et ceux qui le souhaiteront à l'issue du conflit.

Pour faire vivre le débat, soutenez-nous

[Je fais un don](#)

Une charge d'accueil variable selon les États membres

Le nombre de bénéficiaires de la protection temporaire a atteint un pic en février 2025, trois ans après le déclenchement de la guerre en Ukraine. Il se maintient désormais autour de 4,3 millions de personnes selon Eurostat, soit près de 1% de la population européenne. Près de la moitié d'entre eux a trouvé refuge en Allemagne et en Pologne. Un quart s'est installé dans cinq autres pays : Tchéquie, Espagne, Roumanie, Italie et Slovaquie. Le dernier quart est réparti dans les 20 autres États membres. La charge d'accueil est donc largement inégale en volume. Elle l'est également en proportion par rapport à la population totale des pays d'accueil. Six pays accueillent l'équivalent de 2% ou plus de leur population.

Tableau 1. Bénéficiaires de la protection temporaire dans l'Union européenne en volume en fonction de la

population des États membres en avril 2025⁸

		Bénéficiaires de la protection temporaire	% de la population
1	Tchéquie	370 600	3,4%
2	Pologne	986 925	2,7%
3	Estonie	33 975	2,5%
4	Slovaquie	132 600	2,4%
5	Chypre	23 460	2,4%
6	Irlande	112 175	2,1%
7	Lettonie	31 100	1,7%
8	Lituanie	45 265	1,6%
9	Allemagne	1 189 355	1,4%
10	Finlande	71 170	1,3%
	...		
23	Malte	2 305	0,4%
24	Suède	36 355	0,3%
25	Grèce	34 210	0,3%
26	Italie	166 380	0,3%
27	France	55 630	0,1%

La répartition des réfugiés s'est dessinée dès les premières semaines du conflit. Ils se sont orientés tout d'abord vers les pays frontaliers de l'Ukraine – on compte jusqu'à un peu moins de trois millions de réfugiés en Pologne¹⁰ – avant de se répartir plus largement vers des pays ayant une forte diaspora, dans le sud du continent (Espagne, Italie) et en Europe centrale et orientale¹¹. « Le plus souvent, on avait une présence ukrainienne importante avant la guerre qui a été réactivée suite au conflit », commente la chercheuse Catherine Withol de Wenden. Ainsi, près de 60% des Ukrainiens ayant émigré en Allemagne en 2022 l'ont fait car des proches y résidaient¹².

La vague migratoire ukrainienne a engendré une mobilisation d'ampleur des pays les plus impactés par la guerre. 70% des Polonais estiment avoir contribué à l'aide aux réfugiés en 2022¹³. Ils ont mobilisé ce faisant près de deux milliards d'euros depuis leurs finances personnelles – soit plus que ce qui est annuellement donné aux œuvres de charité et associations hors période de crise dans le pays. Dans quatre des seize régions administratives polonaises, près de 10% de la population, principalement dans les grands centres urbains, a hébergé des réfugiés dans les premiers mois du conflit.

L'aide publique a progressivement pris le relais de la contribution volontaire. S'il n'existe pas d'étude à l'échelle européenne de ce qu'entraîne l'accueil des réfugiés ukrainiens pour les finances des États, on peut établir que la Pologne a dépensé 3,4 milliards d'euros en 2022, soit 0,6% de son PIB¹⁴. La Tchéquie a mobilisé un milliard d'euros en 2022, puis 500 millions en 2023¹⁵. L'Allemagne, premier pays de l'UE sur le plan de l'aide à l'Ukraine¹⁶, allouerait 9 à 10 milliards d'euros par an à l'accueil des réfugiés¹⁷.

La vague d'immigration forcée a également d'autres conséquences concrètes, notamment sur le logement. En Allemagne, on a observé au second semestre 2022 une concentration des réfugiés ukrainiens dans les grands agglomérations¹⁸ – ils y suivent les réseaux existants de la diaspora ukrainienne et se rapprochent des centres d'emplois qualifiés –, ce qui a fait de l'hébergement la première problématique sur le plan des conditions de vie lors de leur première année sur place¹⁹.

L'Union a cherché à contribuer à cet effort à travers ses programmes **Cohesion's Action for Refugees in Europe** (CARE). Les États membres ont pu rediriger jusqu'à 17 milliards d'euros des fonds de cohésion et de **REACT-EU**. Ces enveloppes n'ont toutefois été que partiellement consommées, notamment car elles étaient déjà ciblées pour d'autres politiques. Selon la Cour des comptes européenne, 2% des fonds publics mobilisés en Pologne et 4,6% en Italie l'ont été depuis un financement européen²⁰.

À l'avenir, la Commission européenne a provisionné trois milliards d'euros supplémentaires d'ici à la fin de la période de protection temporaire²¹. Ces fonds sont destinés à appuyer les politiques d'accueil des États membres. Il faut toutefois relativiser cet effort qui représente 691 euros par réfugié ukrainien accueilli alors que le « revenu citoyen » accessible en Allemagne est de 563 euros par mois. À titre complémentaire, les États peuvent également mobiliser le **fonds Asile, Migration et Intégration (FAMI)**. Il est doté de près de 10 milliards d'euros pour la période 2021-2027, dont 2 milliards pour l'Allemagne.

Un maintien de la population de réfugiés à court terme et une forte augmentation de la diaspora ukrainienne en Europe à moyen terme, quelle que soit l'issue du conflit

Les Ukrainiens qui souhaitent rentrer au pays sont toujours majoritaires. Toutefois, la proportion de réfugiés se projetant vers un maintien dans l'Union augmente régulièrement depuis 2022, passant de 6 à 12% entre 2023 et 2025²².

On peut *a minima* se projeter vers un *statu quo* quant à la population de réfugiés pour les mois à venir. Seuls 5% d'entre eux estiment un retour probable d'ici au printemps 2026. Et en cas de poursuite du conflit, l'Agence pour les réfugiés des Nations unies envisage moins de 300 000 retours d'ici à 2028, ce qui maintiendrait la population de réfugiés ukrainiens en Europe à près de 4 millions²³.

Dans le cas où un accord de paix serait négocié avec des concessions territoriales, l'agence onusienne estime que 64% des réfugiés ukrainiens rentreraient dans les trois ans à venir, ce qui signifie que plus de 1,5 million de réfugiés demeureront dans l'Union. Une proportion somme toute logique puisqu'une part importante des réfugiés proviennent des régions disputées de l'est de l'Ukraine qui pourraient faire l'objet de concessions territoriales.

Cette estimation constitue un plancher qui masque des réalités différentes selon les États hôtes et pourrait être revue à la hausse. Ainsi, plus de six Ukrainiens réfugiés en Allemagne sur dix souhaitent s'y installer définitivement selon une étude réalisée outre-Rhin par l'Office fédéral pour la migration et les réfugiés, ce qui représenterait plus de 700 000 personnes²⁴.

Tableau 2. Durée pendant laquelle les réfugiés ukrainiens souhaitent rester en Allemagne²⁵

	Cohorte n°1. Arrivée entre février et mai 2022	Cohorte n°2. Arrivée à partir de juin 2022
Pour toujours		
Oui	59%	69%
Non	41%	31%
Si non		
Pour quelques années de plus	25%	17%
Un an tout au plus	9%	8%
Pas d'indication de durée	7%	6%

L'érosion progressive du soutien aux réfugiés ukrainiens

Le probable maintien des Ukrainiens sur le sol de l'Union à court et moyen terme se fait dans un contexte de baisse rapide du soutien aux politiques d'accueil de la part des Européens. Près de huit Européens sur dix y étaient favorables en 2023. Ils ne sont plus que 64% deux ans plus tard²⁶. La dégradation est particulièrement visible en France (-17 points), en Allemagne et en Pologne (-13 points). De même, le soutien à l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne décroît depuis 2023 (-10 points au niveau de l'Union européenne, -24 points en Pologne).

Une « question ukrainienne » émerge ainsi dans le débat public de plusieurs pays de l'UE. Un quart des Européens estiment que leur gouvernement en fait trop pour l'accueil des réfugiés ukrainiens²⁷. Ils sont plus d'un tiers dans les catégories populaires.

De même, un quart des Européens perçoit les Ukrainiens comme une menace directe. L'intensité du débat suit logiquement une ligne est-ouest, la proximité directe avec l'Ukraine attisant pour certains États membres l'aspect anxiogène de la question. La perception des mesures d'accueil des réfugiés ukrainiens s'inscrit dans la perspective plus générale de la sensibilité des opinions aux

questions d'immigration. Les Polonais et les Hongrois comptent parmi les Européens les plus sensibles sur cette question de manière générale²⁸.

Tableau 3. Perception des réfugiés ukrainiens comme une menace²⁹

	Considère les personnes en provenance d'Ukraine comme une menace pour son pays
Pologne	40%
Hongrie	37%
Roumanie	35%
Allemagne	26%
France	20%
Italie	18%
Espagne	13%

La question des réfugiés s'est ainsi retrouvée au cœur de la campagne de l'élection présidentielle en Pologne et en Roumanie au printemps 2025. Le Premier ministre slovaque, Robert Fico, a également menacé début 2025 de mettre un terme au versement des aides aux réfugiés sur fond de tensions liées à l'approvisionnement en gaz russe transitant par l'Ukraine³⁰.

Une insertion professionnelle en trompe-l'œil : les deux modèles d'intégration européenne

Le devoir d'accueil demeure un consensus parmi les Européens, bien qu'il s'inscrive dans une tendance à la baisse. Après tout, nous partageons une même vision des événements ayant amené au déclenchement du conflit en Ukraine. Plus de 60% des Français (64%), Allemands (63%) et Polonais (82%) attribuent à la Russie la responsabilité de la guerre³¹. « Les Ukrainiens ont été bien accueillis car il a été considéré que la Russie n'avait aucun fondement à envahir l'Ukraine », résume

ainsi la chercheuse Catherine Withol de Wenden.

Les polémiques lancées en 2025 sur la question de l'accueil des réfugiés portent essentiellement sur l'insertion des Ukrainiens sur le marché du travail et le poids des prestations sociales distribuées. 44% des Polonais considéraient en 2024 que l'assistance publique aux Ukrainiens étaient surdimensionnée³². « Les Polonais doivent tout payer alors que les Ukrainiens obtiennent tout gratuitement. Ce n'est pas normal », déclarait à titre illustratif l'un des sondés de l'étude du centre Mieroszewski portant sur la perception des réfugiés³³. En Allemagne, on l'a vu, le sujet agite le camp chrétien-démocrate et la coalition gouvernementale, ainsi qu'Alternative für Deutschland (AfD) à l'extrême droite³⁴.

Tableau 4. Taux d'emploi des réfugiés ukrainiens dans les trois premiers pays d'accueil³⁵

	Réfugiés (2023)	Réfugiés (2024)	Moyenne nationale (2024)
Allemagne	22%	31%	77%
Pologne	56%	67%	70%
Tchéquie	62%	76%	73%

Dans les faits, l'insertion des Ukrainiens s'est considérablement renforcée depuis la vague d'arrivée de 2022. Le taux de pauvreté des réfugiés a chuté de 13 points entre 2023 et 2024 pour se fixer à 23% dans les pays voisins de l'Ukraine, contre 12% pour la population générale. De même, leur taux d'emploi dépassait 50% dans l'ensemble des États de l'UE voisins de l'Ukraine ainsi que dans les États baltes, hormis en Roumanie (40%)³⁶. Dans deux des trois principaux pays d'accueil, la Tchéquie et la Pologne, il est proche, voire dépasse, le taux d'activité constaté au niveau national.

Toutefois, les pays où le taux d'activité est le plus important sont aussi ceux dans lesquels les ressortissants ukrainiens ont dû accepter des emplois sous-qualifiés ou en dehors de leur secteur d'exercice. 40% des réfugiés ukrainiens en Pologne bénéficient d'un diplôme universitaire. Ils sont seulement 12% à occuper un poste nécessitant un tel niveau de qualification (technicien qualifié, encadrement), contre 36% des Polonais³⁷. « On observe des taux d'emploi élevés dans les pays qui se sont jusqu'à présent concentrés sur la fourniture d'un hébergement temporaire plutôt que sur l'intégration à long terme des migrants. Dans ces pays, les migrants sont rapidement employés sans exigences particulières en matière de qualifications », concluent les analystes de la Banque

centrale ukrainienne dans un papier pour la revue Vox Ukraine³⁸.

En ce sens, l'Allemagne a choisi un modèle d'intégration durable sur le marché du travail, s'appuyant sur une population ukrainienne particulièrement qualifiée. 72% des migrants arrivés depuis 2022 sont titulaires d'un diplôme du supérieur (+32 points par rapport à la Pologne). Et une proportion similaire exerce outre-Rhin une profession qualifiée ou hautement qualifiée. Cette recherche d'un emploi ajusté aux compétences réelles, couplée à la sécurité des conditions d'accueil – un réfugié ukrainien peut percevoir jusqu'à 950 euros en combinant revenu citoyen et aide au logement –, amène à ce stade à l'un des plus faibles taux d'emploi parmi les principaux pays d'accueil. Seuls 31% des réfugiés y occupaient un emploi en 2024.

Au-delà de ces deux données différenciantes, l'ensemble des pays d'accueil partagent les mêmes facteurs d'intégration professionnelle. Il s'agit en premier lieu de l'existence de solutions de garde d'enfants, notamment pour les femmes. « La probabilité d'exercer une activité professionnelle diminue avec les obligations familiales », rappelait en 2022 l'Institut allemand pour la recherche sur l'emploi³⁹. Un constat essentiellement genré, la présence d'enfant dans le foyer n'affectant pas le taux d'emploi masculin. Outre-Rhin, 14% des femmes seules avec un enfant à charge de moins de 6 ans sont en emploi, contre 22% des femmes sans enfant.

On peut dresser un constat similaire en Pologne, où 67% des chefs de famille réfugiés sont des femmes seules. Le taux d'emploi des Ukrainiennes y est ainsi plus bas que celui des hommes (-7 points). Et il est particulièrement inférieur pour celles âgées de 25 à 39 ans⁴⁰.

Le second facteur d'intégration commun est la pratique de la langue, notamment sur le plan du type d'emploi et des revenus associés. Les réfugiés ukrainiens qui parlent couramment polonais gagnent 16% de plus que le salaire médian des réfugiés, ce qui les rapproche du niveau de vie médian du reste de la population⁴¹.

Ainsi, l'insertion professionnelle des réfugiés s'inscrit dans le contexte d'une immigration ultra-spécifique, celle d'une population bénéficiant intégralement d'un statut légal de travail dans l'Union et majoritairement féminine, pour la plupart dans des foyers avec enfants à charge. En ce sens, les stratégies adoptées par les pays d'accueil varient fortement d'un modèle d'incitation à une arrivée rapide des Ukrainiens sur le marché du travail, en Pologne par exemple, quelles que soit leurs compétences au vu des emplois occupés, à un modèle allemand d'intégration de salariés qualifiés, avec une employabilité plus progressive dans le temps et encore faible aujourd'hui.

Une politique européenne de soutien aux États mais sans direction commune

Si le débat sur les politiques d'accueil agite les États les plus concernés, la question des réfugiés ukrainiens est étonnamment absente de la discussion publique au niveau communautaire. Lors de son dernier discours sur l'état de l'Union, ni Ursula von der Leyen ni les députés européens s'exprimant après elle n'ont mentionné la question de l'inclusion et des politiques d'accueil des réfugiés ukrainiens. Et ce, alors que le débat a largement porté sur le soutien économique et militaire à Kyiv. En 2024, la lettre de mission adressée à Magnus Brunner, le commissaire européen aux affaires intérieures et aux migrations, ne comportait pas non plus de mention du sujet comme étant un axe de travail de la nouvelle Commission.

La Commission a toutefois pris les devants *mezzo vocce* lors de sa proposition d'extension à 2027 du statut de protection temporaire. Elle appelle les États membres à préparer la sortie de ce qui reste un régime d'exception⁴² et recommande donc une évolution vers des formes pérennes d'accueil (« carte bleue », statut étudiant). Un défi quand on constate que les États membres ont délivré 4,6 millions de permis de séjour et de travail en 2023 selon les cinq régimes en vigueur dans l'UE. La transition de la population ukrainienne vers des modalités d'immigration classiques doublerait ce chiffre.

Tableau 5. Permis de séjour et de travail dans l'Union européenne en 2023⁴³

Permis unique	3 939 990
Dispositif « Carte bleue »	89 037
Travail saisonnier	191 840
Mobilité intragroupe	10 831
Étudiants, chercheurs, autres	450 777
Total	4 682 475

En parallèle, l'exécutif européen engage les États à faciliter le retour progressif en Ukraine à

travers des « visites exploratoires » et l'information sur les conditions de retour. On peut noter à ce titre que le Parlement ukrainien a adopté en juin dernier une loi permettant l'accès à la binationalité en vue de faciliter les mouvements de retour dans la diaspora⁴⁴.

Enfin, l'ancienne commissaire sociale-démocrate Ylva Johansson a été nommée en juin dernier au poste nouvellement créé d'envoyée spéciale pour les réfugiés ukrainiens. Elle supervisera notamment la mise en place des « Unity Hubs » visant à faciliter les démarches de retour vers l'Ukraine ou l'inclusion dans les « sociétés d'accueil »⁴⁵.

La préparation par la Commission de la sortie du régime de protection temporaire affiche en creux l'absence d'une prise en charge communautaire du dossier. L'Union enjoint les États membres à une politique de retour ou de normalisation des statuts. Elle la finance partiellement. Elle n'est toutefois pas positionnée pour diriger ce mouvement. Aucune ligne de conduite fixée aux États membres n'existe pour coordonner ce mouvement vers l'Est ni sur les politiques d'inclusion qui sont conduites par les Vingt-Sept.

Conclusion : construire une réponse européenne avant que l'accueil des réfugiés ukrainiens ne devienne un nouveau sujet d'opposition entre les Européens

La politique européenne d'accueil des réfugiés ukrainiens peut se baser sur trois prévisions. Premièrement, la question se traitera dans la durée. Aucun règlement du conflit n'étant en vue, l'Union doit tabler sur un scénario dans lequel les plus de 4 millions de réfugiés ukrainiens continuent d'y résider d'ici à 2028. Même dans le scénario le plus favorable, 1,5 million de réfugiés entendent rester dans l'Union européenne *in fine*.

Deuxièmement, face à la pérennisation de ce qui fut une politique d'urgence, on constate l'érosion progressive du soutien des Européens à l'accueil des réfugiés. Si la majorité de nos concitoyens continuent d'être solidaires, la lecture critique des mesures d'insertion et de soutien se répand progressivement dans le débat public des États membres.

Troisièmement, l'Union européenne est peu équipée pour sortir de la phase de transition créée par le statut de protection temporaire. La politique d'accompagnement, d'insertion dans les pays d'accueil et d'encouragement au retour n'est pas encore structurée à l'échelle de l'Union. Et les financements associés à l'accueil des réfugiés ukrainiens ont jusqu'ici été mobilisés de manière restreinte par les États membres.

En clair, le risque est de voir le narratif anti-réfugiés ukrainiens alimentés par le double constat d'une urgence qui dure et d'une inégale charge d'accueil entre les États membres. Et ce, dans une période où la dialectique anti-immigration est omniprésente dans le propos des forces de droite conservatrice et d'extrême droite en Europe.

En ce sens, la Commission européenne devrait compléter ses annonces de juin dernier par le lancement d'un dialogue stratégique sur l'accueil pérenne des réfugiés ukrainiens, comme elle l'a fait récemment sur d'autres sujets⁴⁶, en réunissant publiquement pour ce faire le ministère ukrainien de l'unité nationale, les associations de la diaspora et les ONG d'accueil, les États membres et les instances compétentes de l'ONU.

Le premier avantage serait celui d'une utile scénarisation de la mobilisation européenne. Le second serait de construire un programme de financement des mesures d'accueil à travers des fonds publics et privés à destination des pays les plus mobilisés, sur le modèle de l'Alliance du vaccin (GAVI) lancée lors de la pandémie, ce qui pourrait se faire sous la forme d'un programme spécial de la [plateforme des donateurs de l'Ukraine](#).

L'effort coordonné par l'exécutif européen devrait alors porter sur les priorités dans l'inclusion et l'assistance aux réfugiés ukrainiens. Au-delà des modèles sociaux propres aux États membres, l'Union peut jouer son rôle en priorisant son soutien à l'emploi des femmes ainsi qu'aux levées des barrières à la scolarisation des mineurs⁴⁷, deux difficultés constantes de l'insertion des ressortissants ukrainiens quel que soit le pays d'accueil.

Enfin, l'Union devra clarifier les modes de sortie du régime de protection temporaire. Si ce dernier a amené un résultat indéniablement positif – l'inclusion rapide, sûre et légale de l'équivalent de 1% de la population de l'UE –, il constitue par définition une forme d'immigration exceptionnelle et circonstanciée. « Dans tous les cas, une partie des Ukrainiens va rester. Il faudra aller soit vers le statut de réfugiés, soit vers une régularisation massive, observe Catherine Withol de Wenden. Ils correspondent aux critères à condition de parler la langue. Ils sont installés. Ils travaillent. » La question est donc de savoir comment l'Union et les États membres peuvent continuer d'appuyer les réfugiés ukrainiens tout en organisant la transition vers ces régimes de droit commun.

1. « [Temporary protection for persons fleeing Ukraine – monthly statistics](#) », Eurostat, juillet 2025.

2. « [Population, total – Ukraine](#) », Banque mondiale, année 2021.

3. Voir les 5^e et 6^e vagues de l'enquête « [Regional intentions survey / Intentions and perspectives of Refugees from Ukraine](#) », Agence des Nations unies pour les réfugiés, mars 2025.

4. Catherine Withol de Wenden, [Atlas des migrations. De nouvelles solidarités à construire](#), Paris, Autrement, 7^e édition, 2025.

5. [Eurostat](#), *op. cit.*, juillet 2025.

6. Stefanie Reulmann, « [Söder : Israël « engster Partner » im Nahen Osten](#) », ZDFheute, 3 août 2025.
7. Mahima Kapoor, Farah Bahgat et John Silk, « [Ukraine updates : new Polish president vetoes refugee bill](#) », DW.com, 25 août 2025.
8. Voir les 5^e et 6^e vague de l'enquête « [Regional intentions survey / Intentions and perspectives of Refugees from Ukraine](#) », Agence des Nations Unies pour les réfugiés, mars 2025.
9. [Beneficiaries of temporary protection at the end of the month by citizenship, age and sex – monthly data](#), Eurostat, avril 2025.
10. François Gemenne et Hélène Thiollet, « [L'accueil des réfugiés ukrainiens et l'universalité du droit d'asile](#) », *Hommes & migrations*, n°1337, 2022, pp. 180-184.
11. Pour aller plus loin, une analyse des conditions d'accueil en France : Olivier Selmati, « [Bilan et perspectives de l'accueil des déplacés ukrainiens en France](#) », *Regards*, vol. 2, n°64, 2024, pp. 205-219.
12. Tetyana Panchenko, « [Prospects for Integration of Ukrainian Refugees into the German Labor Market: Results of the ifo Online Survey](#) », CESifo Forum, vol. 23, n°4, 2022, pp. 64-75.
13. Pour les chiffres de ce paragraphe, voir le rapport du Polish Economic Institute : Ł. Baszczak, A. Kiełczewska, P. Kukołowicz, A. Wincewicz et R. Zyzik, [How Polish society has been helping refugees from Ukraine](#), Polish Economic Institute, Varsovie, 2022.
14. Ibid.
15. Olha Tucha, Inna Spivak et Oleksandr Zholid, « [Ukrainian Migrants: Spending, Employment, and Impact on Host Country Economies](#) », voxukraine.org, 2 juillet 2025.
16. Voir [Ukraine Support Tracker](#), Kiel Institute, 12 août 2025.
17. Yuriy Gorodnichenko et Daniel Gros, « [Ukraine Refugees: From Temporary Protection to Encouraging Return to Support the Ukrainian Economy](#) », Institute for European Policy Making, Bocconi University, 16 janvier 2025.
18. Lenore Sauer et al., [Spatial Patterns of Recent Ukrainian Refugees in Germany: Administrative Dispersal and Existing Ethnic Networks](#), Comparative Population Studies, 27 juin 2023.
19. Kamil Frymark, « [Ukrainian refugees will stay in Germany for longer](#) », Centre for Eastern Studies, décembre 2022.
20. Voir le Rapport spécial 05/2025 de la Cour des comptes européenne : « [Action de cohésion pour les réfugiés en Europe – Une flexibilité accrue, mais l'insuffisance des données compliquera l'évaluation de son efficacité à l'avenir](#) », [eca.europa.eu](#), 12 février 2025.
21. Voir la [proposition de recommandation du Conseil relative à une approche coordonnée de la sortie progressive du régime de protection temporaire dont bénéficient les personnes déplacées en provenance d'Ukraine](#), Eur-lex, 4 juin 2025.
22. Voir les 5^e et 6^e vague de l'enquête « [Regional intentions survey / Intentions and perspectives of Refugees from Ukraine](#) », Agence des Nations unies pour les réfugiés, mars 2025.
23. « [Forecasting refugee return to Ukraine amid ongoing war and uncertainty](#) », Policy Brief, Agence des Nations unies pour les réfugiés, 9 juillet 2025.
24. Y. Kosyakova, N. Rother et S. Zinn, [Living Conditions and Participation of Ukrainian Refugees in Germany: Findings from the IAB-BAMF-SOEP Survey of Refugees](#), Research Report 51, Federal Office for Migration and Refugees, 2025. Données issues d'une enquête réalisée en 2023 auprès de 3 145 répondants.
25. Ibid.
26. [Eupinions.eu, trends Ukraine](#), voir « Question: Should your country accept refugees from Ukraine? ».
27. [Support for Ukraine still high among EU citizens but some fall off apparent among certain groups](#), Eurofound, 24 mars 2025.
28. 43% des Hongrois et 40% des Polonais considèrent que leurs gouvernements traitent mieux les immigrants qu'eux-mêmes, contre 30% des Français. Voir enquête [CRONOS, vague 2, Édition 1.3](#) de l'European Social Survey publiée en juillet 2025.
29. [European Council on Foreign Relations](#), février 2024.
30. Rob Cameron et Jack Burgess, « [Slovakia threatens to cut benefit for Ukrainians](#) », BBC.com, 3 janvier 2025.
31. « [Ukraine : le soutien des Européens se renforce dans l'adversité](#) », Destin Commun, mars 2025.
32. « [Ukraine and Polish-Ukrainian relations as seen by Poles 2024](#) », Mioszowski Centre on Public Opinion, 2024.

33. Ibid.
34. À titre d'exemple, on peut citer les critiques du coprésident du groupe AfD au Bundestag, Tino Chrupalla, sur le montant du revenu citoyen accordé aux Ukrainiens ainsi que les fraudes qui y seraient liées. Voir son [interview du 11 août 2025](#) pour la chaîne ZDF.
35. Pour l'Allemagne, voir Y. Kosyakova, N. Rother et S. Zinn, *Living Conditions and Participation of Ukrainian Refugees in Germany: Findings from the IAB-BAMF-SOEP Survey of Refugees*, Research Report 51, Federal Office for Migration and Refugees, 2025. Pour la Pologne et la Tchéquie, voir le rapport de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, « [High employment rates, but low wages: a poverty assessment of Ukrainian refugees in neighboring countries](#) », Flash report, mars 2025.
36. Pour les chiffres de ce paragraphe : voir tableau 4, rapport de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés.
37. « [Analysis of the impact of refugees from Ukraine on the economy of Poland](#) », Deloitte pour l'Agence des Nations unies pour les réfugiés, juin 2025. Données pour la tranche d'âge 25-64 ans.
38. Olha Tucha, Inna Spivak et Oleksandr Zholud, « [Ukrainian Migrants : Spending, Employment, and Impact on Host Country Economies](#) », voxukraine.org, juillet 2025.
39. « [Geflüchtete aus der Ukraine in Deutschland: Flucht, Ankunft und Leben](#) », IAB, 2022.
40. Deloitte, *op. cit.*
41. Ibid.
42. [Proposition de recommandation du Conseil relative à une approche coordonnée de la sortie progressive du régime de protection temporaire dont bénéficient les personnes déplacées en provenance d'Ukraine](#), Eur-lex, 4 juin 2025.
43. *Eurostat*, 3 octobre 2024.
44. Marcin Jędrzyiak, « [Ukraine allows multiple citizenships](#) », Centre for Eastern Studies, juin 2025.
45. « [Une voie à suivre européenne prévisible et commune pour les Ukrainiens dans l'UE](#) », communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Eur-lex, 4 juin 2025.
46. En 2024 sur l'agriculture européenne ou, actuellement, sur la transition du secteur automobile.
47. 700 000 enfants réfugiés ukrainiens étaient scolarisés dans le système éducatif des États membres en 2024. Le premier frein à l'apprentissage relevé est la barrière de la langue. Voir Commission européenne, Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, [The inclusion of displaced children from Ukraine in EU education systems: 2023-2024](#), Office des publications de l'Union européenne, 2024.